

12 avril 2006

Proposition du Conseil administratif du 12 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 180 000 francs destiné à couvrir les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève à la Cité des métiers et des formations, du 13 au 19 novembre 2006.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Du 13 au 19 novembre, pendant la durée de la Foire de Genève, se tiendra au Palais des expositions la deuxième édition de la Cité des métiers et des formations. La Ville de Genève avait soutenu la première exposition de la Cité des métiers en 2001 par une participation active à travers des stands ou des animations particulièrement appréciées du public.

Cet événement est organisé conjointement par le Département de l'instruction publique, l'Union des associations patronales genevoises et la Communauté genevoise d'action syndicale. La Cité des métiers et des formations vise à présenter toute la variété des métiers, des professions et des formations.

Le slogan de l'édition 2006 de la Cité des métiers et des formations «Choisir un métier, se former tout au long de la vie» explicite brièvement la nouvelle orientation qui est donnée à cette manifestation.

Alors que la première édition avait pour but la valorisation de la formation initiale, la Cité des métiers et des formations 2006 englobe formation initiale, formation continue et pour adultes. Cette manifestation occupera un espace de 25 000 m².

La Cité des métiers et des formations est une plate-forme où des professionnels, des spécialistes de l'orientation, de la formation et de l'information scolaire et professionnelle assurent le dialogue, la rencontre et les démonstrations pratiques.

Les questions liées à l'insertion, à la réinsertion, à la promotion de l'égalité hommes/femmes seront également des thématiques importantes.

Cette manifestation s'adresse donc aux jeunes qui recherchent un métier, une profession, une possibilité de formation, et aux adultes qui souhaitent ou doivent se réorienter ou acquérir de nouvelles qualifications.

Par le nombre et la spécificité des métiers qu'elle offre, la Ville de Genève a toute sa place dans cette manifestation.

Lors d'une présentation de la Cité des métiers et des formations du 28 février 2006, les services de la Ville de Genève ont pu se faire une idée plus précise de la manière dont ils vont mettre en valeur leur domaine d'activité. Vous trouverez ci-dessous un bref descriptif de leurs stands et des ressources qu'ils requièrent.

Le Conseil administratif se propose de participer à la Cité des métiers et des formations, par la présence des services suivants:

Délégation à la jeunesse (DEJ)

Forte de son expérience lors de la première édition de la manifestation en 2001, la DEJ présente cette année un nouveau concept en accord avec les organisateurs de la Cité des métiers. En effet, le terrain multisports ainsi que les différentes activités proposées à cette occasion ont rencontré un grand succès. Considérés comme «action paratonnerre» par les organisateurs, ces derniers comptent sur une nouvelle collaboration de la DEJ.

La surface qu'occupera la DEJ englobera ainsi deux zones Pique-nique qui se veulent être conviviales.

Parmi les grands thèmes de la présente édition, les questions liées à l'insertion, à la réinsertion, à la promotion de l'égalité hommes/femmes, sont identiques aux préoccupations de la DEJ qui propose d'axer son espace autour de ces problématiques par des animations et questionnements divers.

Jeux de piste autour de l'exclusion, Théâtre-Forum autour de la recherche d'apprentissage, Village des entreprises sociales qui proposent des emplois de (ré)insertion, la problématique des petits jobs et d'autres thèmes encore seront développés avec les partenaires institutionnels et privés de la DEJ.

C'est l'occasion unique pour de nombreux jeunes de connaître les activités de la DEJ, mais c'est aussi l'occasion de montrer aux adultes les difficultés actuelles rencontrées par une partie grandissante de notre jeunesse et de les encourager à trouver des solutions.

Service d'incendie et de secours (SIS)

L'objectif du SIS est de présenter les différents métiers dont le service est formateur à part entière (sapeur-pompier et sapeur-opérateur) et qui sont exercés au sein du service (sapeur-pompier, sapeur-sauveteur et sapeur-opérateur).

La surface qui sera mise à la disposition du SIS comprendra notamment:

- un secteur de présentation des activités et des conditions de recrutement (distribution de brochures ou flyers, possibilité de s'entretenir avec un sapeur-pompier);

- un poste informatisé d’opérateur à la centrale d’alarme;
- un espace avec une ambulance, son matériel d’intervention et un équipage;
- un espace de projection (film de présentation du service, reportages d’interventions);
- un espace de démonstration (désincarcération) afin de sensibiliser les jeunes aux accidents de la route.

Service des agents de ville et du domaine public

Ce service occupera un espace aménagé en trois espaces distincts:

- un espace destiné à la projection sur les métiers du domaine public en situation de terrain;
- un espace convivial de rencontres et de partage;
- un espace ludique sur les thèmes de la modélisation 3D et de la pratique de terminaux nomades permettant des relevés géographiques.

Thème: découvrir la face cachée des métiers exercés dans un service du domaine public, par le suivi de l’activité d’un architecte et des implications géomatiques.

Mettre en évidence la nécessité d’aborder l’apprentissage des technologies nouvelles, qui trouvent leurs applications dans le quotidien d’une administration municipale.

A noter que la profession d’agent de sécurité municipal sera présentée à part, dans le cadre d’un stand organisé et financé par l’Association des communes genevoises.

Service des espaces verts et de l’environnement (SEVE)

Le SEVE présentera les quatre formations du SEVE (floriculteur, pépiniériste, paysagiste et gardien d’animaux).

Ce stand comportera également un atelier de rempotage où les visiteurs pourront repiquer des plantons et les emporter pour dynamiser le stand.

Service des ressources humaines (SRH)

Le SRH ne prévoit pas de stand, mais un soutien logistique, sous les formes suivantes:

- réalisation et diffusion de papillons d’information sur les possibilités d’apprentissage, jobs d’été et stages dans l’administration municipale;

- édition d'articles sur les métiers et possibilités d'emploi en Ville de Genève dans une newsletter pour le site internet de la Cité des métiers de la formation;
- participation des apprentis pour prêter main forte aux équipes présentes sur les stands.

Modalités d'organisation

L'Ecole d'arts appliqués (EAA) collaborera à la conception et à l'aménagement des espaces et stands occupés par la Ville de Genève.

Un concours sera lancé entre plusieurs groupes d'élèves de cette école. Les services de la Ville se verront ainsi proposer plusieurs concepts.

Ces élèves suivent des filières en dessin d'intérieur, design, graphisme et seront encadrés par des enseignants. Ils ont l'âge du public à qui sont destinés les stands.

L'école axera sa recherche sur une ligne graphique unique pour tous les stands de la Ville.

Chacun des services susmentionnés définira lui-même la manière dont il présentera les métiers relevant de ses activités, dans le cadre de ce partenariat.

La présence sur les stands sera assurée par le personnel des services concernés.

Les dépenses sont évaluées comme suit:	Fr.
Partenariat avec la Cité des métiers et locations des surfaces	60 000
Conception et aménagement des stands et espaces mis à disposition	90 000
Partenariat avec l'EAA	30 000

Au total, le budget de la participation de la Ville de Genève à la Cité des métiers et des formations est évalué à 180 000 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 180 000 francs destiné à financer les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève à la Cité des métiers et des formations, du 13 au 19 novembre 2006.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue par l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2006 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2006 de la Délégation à la jeunesse, sous les rubriques correspondantes du chapitre 31.